

DÉCISION D'APPEL À CANDIDATURE INTERNE DIRECTEUR(RICE) DE L'AÉROPORT MOHAMMED V

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance l'appel à candidature interne pour occuper le poste de **Directeur(rice) de l'Aéroport Mohammed V**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Assurer la gestion de l'aéroport dans les domaines de l'exploitation aéroportuaire, de la navigation aérienne, de la maintenance des équipements et des infrastructures, des achats et des finances, du capital humain, du commercial et du développement durable ;
- Coordonner et superviser les opérations aéroportuaires avec l'ensemble des partenaires implantés et autres parties prenantes internes et externes conformément à la réglementation, aux obligations contractuelles en vigueur et dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité, de sûreté et de coût ;
- Assurer la mise en œuvre, le respect et le maintien des programmes et exigences en matière de sûreté, de sécurité, de facilitation et de certification d'aérodrome conformément à la réglementation en vigueur ;
- Assurer l'implémentation, la mise en œuvre et le maintien des différents systèmes de management intégrés de l'aéroport ;
- Assurer la bonne conservation du patrimoine immobilier de l'aéroport, ses bâtiments et ses installations ;
- Participer au développement de la connectivité aérienne de l'aéroport.



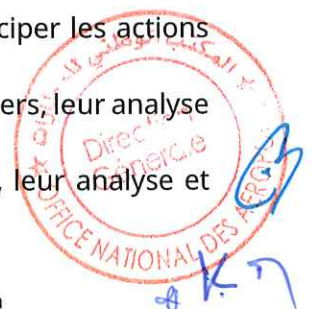


2. Activités principales :

- Elaborer et faire approuver les manuels et procédures d'exploitation et de gestion de l'aéroport conformément à la réglementation en vigueur ;
- S'assurer que les rôles, responsabilités et délégations de compétences soient bien définies et assimilés par le personnel afin de répondre de manière efficace aux exigences, enjeux et priorités de chaque poste ;
- Veiller à la bonne application des procédures en vigueur de l'aéroport ainsi que de celles régissant les interactions avec l'ensemble des Directions Centrales de l'ONDA ;
- Définir et mettre en place les plans d'actions correctives et préventives suite aux constatations, recommandations et écarts issus des audits de conformité internes et externes ;
- S'assurer du respect des clauses des contrats de service conclus entre l'aéroport et l'ensemble des Directions Centrales de l'ONDA.

2.1 Exploitation aéroportuaire :

- Veiller à la bonne coordination des opérations aéroportuaires impliquant l'intervention de l'ONDA, des services publics, des compagnies aériennes, des prestataires des services d'assistance en escale et autres prestataires de services ;
- Communiquer et promouvoir au niveau de l'aéroport la culture et la politique de sécurité et de sûreté ;
- Présider les comités locaux et s'assurer de la mise en œuvre des actions qui en découlent (Comité Local de Sûreté « CLS », Comité Local de Gestion de la Sécurité « CLGS », Comité de Facilitation « CLFAL », Comité Local de Prévention et de Lutte contre le Péril Animalier, etc...) ;
- Organiser, planifier et suivre l'allocation des ressources humaines et des ressources aéroportuaires dans l'objectif de l'amélioration continue des performances opérationnelles de l'aéroport, la maîtrise des risques et l'optimisation des coûts d'exploitation ;
- Mettre en place les moyens et services nécessaires pour le traitement des passagers, des bagages et des usagers de l'aéroport dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de coût et veiller à la bonne exécution des prestations externalisées ;
- Assurer, conformément aux procédures en vigueur, la maintenance des équipements, installations et infrastructures aéroportuaires en adoptant une approche proactive et en garantir la disponibilité et le bon fonctionnement ;
- Veiller à la bonne utilisation par les services concernés de l'aéroport de la solution GMAO implémentée par l'ONDA ainsi qu'à l'exhaustivité et à la fiabilité des données enregistrées ;
- Assurer l'implémentation, la mise en œuvre et le maintien du système de gestion de la sécurité conformément à la réglementation en vigueur ;
- Veiller à ce que la supervision des niveaux exigés de sûreté, sécurité et de qualité de service au sein de l'aéroport soit planifiée et bien exécutée ;
- Rendre compte à la hiérarchie de tout incident, événement ou anomalie constatée liés aux opérations aéroportuaires ;
- Notifier à l'autorité de l'aviation civile tout incident ou événements survenus liés aux opérations aéroportuaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- Assurer l'analyse périodique de l'activité prévisionnelle aéroportuaire et anticiper les actions afin de garantir une gestion optimale des flux des passagers et des bagages ;
- Assurer la mesure des indicateurs de la qualité des services rendus aux passagers, leur analyse et mettre en œuvre les actions nécessaires ;
- Assurer la réalisation des enquêtes de satisfaction « passagers et usagers », leur analyse et mettre en œuvre les actions nécessaires ;





- Présider et diriger la revue de direction afférente aux systèmes de management mis en place ;
- Assurer le suivi et le contrôle en exploitation des activités commerciales et de services aux passagers ainsi que des services d'assistance en escales concédés ;
- Traiter tout dossier confié par la hiérarchie en relation avec les missions de l'aéroport.

2.2 Navigation Aérienne :

- Garantir la sécurité des opérations auprès des services de la navigation aérienne (ATS, CNS et AIS) associés à l'aérodrome ;
- Veiller au respect des accords et arrangements conclus entre le PNA et la Direction de l'Aéroport ainsi qu'aux procédures de coordination dans le cadre de la gestion des activités des services de la navigation aérienne ;
- Garantir en coordination avec le PNA, le bon fonctionnement des activités couvertes par les systèmes de management des services de la navigation aérienne ;
- Veiller à la cohérence des procédures, des méthodes et des moyens mis en œuvre par les organes ATS, CNS et AIS qui lui sont rattachés ;
- Veiller en coordination avec le PNA, à l'utilisation optimale de la solution GMAO et à son déploiement et assurer le suivi et le reporting des performances des équipements CNS par l'intermédiaire des tableaux de bord et des indicateurs clés de performance ;
- Veiller en coordination avec le PNA, à la collecte, à l'évaluation et à la surveillance des indicateurs clés de performance liés aux services de la navigation aérienne notamment dans les domaines de la sécurité, de la qualité, de l'environnement et de la capacité ;
- Veiller en coordination avec le PNA, à l'évaluation de la capacité de l'aéroport en tenant compte de tous les aspects (environnementaux, espace aérien associé, piste, parkings, voie de circulation,...) afin de répondre aux besoins éventuels de la croissance du trafic aérien ;
- Veiller en coordination avec le PNA, à ce que tout incident ou événements liés à la sécurité dans le domaine ATM soit notifié conformément aux procédures de coordination et à la réglementation en vigueur.

2.3 Qualité, Sécurité et Environnement :

- Veiller au respect de la politique de la qualité, sécurité et environnement de l'ONDA et des engagements pris en la matière ;
- Assurer le déploiement du système de management (qualité, environnement et autres) et veiller à son maintien ;
- Veiller au respect des exigences en termes de santé et de sécurité au travail et identifier les risques y afférents ;
- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

2.4 Achats et finances :

- Assurer une bonne coordination avec les Directions Centrales de l'ONDA ;
- Assurer la gestion administrative et financière de l'aéroport conformément à la délégation de pouvoirs accordée ;
- Piloter le processus achat et logistique de l'aéroport ;
- Veiller à la bonne tenue et à la fiabilité des écritures et documents comptables et garantir la remontée périodique des flux d'informations financières et comptables ;
- Garantir la conformité des dossiers de paiement des dépenses et assurer les règlements dans les délais requis.





2.5 Gestion des moyens humains :

- Garantir le déploiement de la stratégie des ressources humaines de l'aéroport en terme d'acquisition des talents, maintien et développement des compétences, administration du personnel, activités sociales ... » ;
- S'assurer que les responsabilités et les délégations de compétences soient bien définies et dûment comprises au sein de l'aéroport ;
- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Assurer la gestion et l'animation des équipes rattachées à l'aéroport ;
- Elaborer et faire approuver le dimensionnement des effectifs par métier et soumettre les besoins en renforcement ou recrutement aux Directions Centrales concernées ;
- Définir et évaluer les objectifs annuels de performance du personnel de l'aéroport dans le cadre du système de management par objectif mis en place par l'ONDA ;
- S'assurer que le personnel de l'aéroport ait suivi les formations « métiers » adéquates et soumettre les besoins en formation aux Directions Centrales concernées ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la paix sociale au niveau de l'aéroport ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa propre compétence.

2.6 Contrôle interne et management des risques :

- Veiller à la bonne gouvernance et s'assurer du strict respect des procédures de l'aéroport ;
- Veiller à la mise à jour régulière de la cartographie des risques, l'évaluer, la contrôler et l'adapter à l'exploitation de l'aéroport ;
- Identifier et évaluer les risques liés aux processus internes de l'aéroport et mettre en place les plans de contrôle interne appropriés ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de l'aéroport.

2.7 Contrôle de gestion opérationnel et performances :

- Etablir les études d'opportunités et élaborer les prévisions budgétaires d'investissement et de fonctionnement de l'aéroport ;
- Assurer la programmation et le suivi des budgets d'investissement et de fonctionnement de l'aéroport et garantir leur exécution de manière rationnelle ;
- Veiller à l'optimisation des coûts en vue d'améliorer les performances de l'aéroport ;
- Etablir et assurer le suivi du tableau de bord mensuel de l'aéroport synthétisant les indicateurs clés de suivi de l'activité et de la performance ;
- Tenir une revue d'activité biannuelle afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs assignés à l'aéroport.

2.8 Marketing et commercial :

- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement des activités extra-aéronautiques de l'aéroport et des revenus associés ;
- Participer à l'étude de nouveaux modèles économiques pour le développement et la croissance des revenus non aéronautiques de l'aéroport ;
- Participer à l'élaboration de la stratégie de valorisation du patrimoine foncier de l'aéroport.





ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'études requis	▪ Bac+3 ans minimum ou classé à une échelle supérieure ou égale à C4
Nature de l'expérience recherchée	▪ Expérience minimale de 10 ans dans l'Exploitation Aéroportuaire dont 6 ans minimum dans un poste de responsabilité.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent renseigner leurs dossiers de candidature sur le lien suivant : appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu),

du **02 Juil 2026** au **12 Juil 2026** date de rigueur.

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports





FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU POSTE POURVU

Matricule :

Nom et Prénom :

**Décrivez votre propre perception des missions du poste de Directeur de
l'Aéroport Mohammed V :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Tracez les grandes lignes du programme du travail et de l'approche que
vous suggéreriez pour la gestion du poste en question :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

